

## Standard Terms and Conditions of Purchase (Services)

### 1. Definitions In these Conditions:

"**Affiliate**" means, in relation to a party to the Contract, any person or entity controlling, controlled by or under common control with such party, for the time being;

"**Award Confirmation**" means confirmation of the award of a contract for the supply of Goods following a tender signed by the Supplier;

"**Company**" means **McBride SA** (Rue du Moulin Masure 6,7730 Estaimpuis, Belgium - BCE number : 0403.984.016 - RPM Hainaut Division Tournai) or if different the Affiliate shown on the Purchase Order;;

"**Company Policy**" means the Company's Business Ethics Policy and the Company's Supplier Code of Conduct from time to time and such other corporate and/or ethical policies as the Company may from time to time notify to the Supplier;

"**Conditions**" means these Standard Terms and Conditions of Purchase (Services).

"**Contract**" means the contract between the Company and the Supplier comprising the Purchase Order, the Conditions and, if the Goods will be supplied consequent upon a successful tender, the Award Confirmation

"**Services**" means the services described in the conditions and/or Contract;

"**Insolvency Event**" means, in relation to a party, one or more of the following events:

(a) any steps are taken to enter into an arrangement or composition for the benefit of the party's creditors or it (or a nominee) convenes a meeting of creditors such steps to include without limitation steps pursuant to Part 26A of the Companies Act 2006;

(b) any steps are taken to appoint a liquidator, administrator, receiver or manager to a party or over any of a party's assets or undertaking such steps to include without limitation steps taken to obtain a moratorium under Part A1 of the Insolvency Act 1986;

(c) circumstances arise which entitle the Court or a creditor to appoint a receiver or manager of any of a party's assets or undertaking or to make a winding up order in respect of a party;

(d) it suffers any distress or execution to be levied on any of its assets or becomes unable to pay its debts as and when they become due; or

(e) analogous proceedings or events to those specified in (a) to (d) above are instituted or occur in the jurisdiction to which that party is subject;

"**Intellectual Property Rights**" means patents, trade marks, copyright, designs, database rights, confidential information, know how, business methods, data and trade secrets and all other intellectual property rights (whether registered or not), in each case subsisting or pending at any time in any part of the world;

"**Purchase Order**" means the written order placed by the Company for the supply of Goods on the Company's official order form or otherwise;

"**Supplier**" means the person, firm or company with whom the Purchase Order is placed.

### 2. General

2.1 Each purchase order constitutes an offer on the part of the Company which is conditional upon the acceptance by the Supplier of the Company's conditions of purchase contained herein. Acceptance of the offer must either be in writing or email by the Supplier or by actual execution of the order contained in the purchase order. Until such acceptance is communicated to or received by the Company the offer may be revoked either verbally or in writing and on such revocation no liability shall attach to the Company.

2.2 No verbal agreement and/or contract by the Company shall be binding on the Company. Unless otherwise specifically agreed in writing by an authorised signatory on behalf of the Company these Conditions shall supersede any earlier sets of terms and conditions existing between the parties and shall override any terms or conditions stipulated incorporated or referred to by the Supplier whether in any quotation or in negotiations. The terms and conditions of purchase for services shall be as contained herein and contain the entire understanding between the Company and the Supplier. Any amendment to these Conditions shall be noted at the end of the conditions and duly signed by the parties' authorised representatives.

2.3 The Contract contains the entire understanding between the Company and the Supplier and supersedes all previous agreements in respect of the subject matter of the Purchase Order and/or the Contract and/or these terms and conditions. Any concession made or latitude allowed by the Company to the Supplier shall not affect the strict rights of the Company under the Contract.

## Conditions générales d'achat standard (Services)

### 1. Définitions Dans les présentes Conditions :

« **Affilié** » désigne, en relation avec une partie au Contrat, toute personne ou entité contrôlant, contrôlée par ou sous contrôle commun avec cette partie, pour le moment ;

« **Confirmation d'attribution** » désigne la confirmation de l'attribution d'un contrat de fourniture de Biens à la suite d'une offre signée par le Fournisseur ;

« **Société** » désigne **McBride SA** (Rue du Moulin Masure 6,7730 Estaimpuis, Belgique - Numéro BCE : 0403.984.016 - RPM Hainaut Division Tournai) ou, si différente, l'Affilié indiqué sur le Bon de Commande ;

« **Politique de l'entreprise** » désigne la Politique d'éthique commerciale de la Société et le Code de conduite des fournisseurs de la Société de temps à autre et toute autre politique d'entreprise et/ou éthique que la Société peut notifier de temps à autre au Fournisseur ;

« **Conditions** » désigne les présentes Conditions Générales d'Achat Standard (Services).

« **Contrat** » désigne le contrat entre la Société et le Fournisseur comprenant le Bon de Commande, les Conditions et, si les Marchandises seront fournies à la suite d'une offre retenue, la Confirmation d'attribution

« **Services** » désigne les services décrits dans les conditions et/ou le Contrat ;

« **Événement d'insolvabilité** » désigne, à l'égard d'une partie, un ou plusieurs des événements suivants :

(a) toutes les mesures sont prises pour conclure un arrangement ou un concordat au profit des créanciers de la partie ou celle-ci (ou un prête-nom) convoque une assemblée des créanciers, ces mesures incluant, sans s'y limiter, les mesures prévues à la partie 26A de la loi sur les sociétés de 2006 ;

b) des mesures sont prises pour nommer un liquidateur, un administrateur, un séquestre ou un administrateur d'une partie ou sur l'un quelconque des actifs d'une partie, y compris, sans s'y limiter, les mesures prises pour obtenir un moratoire en vertu de la partie A1 de la loi de 1986 sur l'insolvabilité ;

c) il se produit des circonstances qui habilent le tribunal ou un créancier à nommer un administrateur judiciaire ou un administrateur de l'un des biens ou de l'entreprise d'une partie ou à rendre une ordonnance de liquidation à l'égard d'une partie ;

d) elle subit une saisie-gagerie ou une exécution forcée sur l'un quelconque de ses actifs ou devient incapable de payer ses dettes à l'échéance ; ou

e) des procédures ou des événements analogues à ceux visés aux alinéas a) à d) ci-dessus sont intentés ou se produisent dans la juridiction à laquelle cette partie est soumise ;

« **Droits de propriété intellectuelle** » désigne les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins et modèles, les droits sur les bases de données, les informations confidentielles, le savoir-faire, les méthodes commerciales, les données et les secrets commerciaux et tous les autres droits de propriété intellectuelle (qu'ils soient enregistrés ou non), dans chaque cas subsistant ou en instance à tout moment dans n'importe quelle partie du monde ;

« **Bon de commande** » désigne la commande écrite passée par la Société pour la fourniture de Marchandises sur un bon de commande officiel de la Société ou de toute autre manière.

« **Fournisseur** » désigne la personne, l'entreprise ou la société auprès de laquelle le Bon de commande est passé.

### 2. Généralités

2.1 Chaque bon de commande constitue une offre de la part de la Société qui est subordonnée à l'acceptation par le Fournisseur des conditions d'achat de la Société contenues dans les présentes. L'acceptation de l'offre doit se faire soit par écrit, soit par e-mail par le Fournisseur, soit par l'exécution effective de la commande contenue dans le bon de commande. Jusqu'à ce que cette acceptation soit communiquée à la Société ou reçue par celle-ci, l'offre peut être révoquée verbalement ou par écrit, et en cas de révocation, la Société n'est pas tenue responsable.

2.2 Aucun accord verbal et/ou contrat de la Société ne liera la Société. Sauf accord contraire spécifique et écrit d'un signataire autorisé au nom de la Société, les présentes Conditions remplaceront tout ensemble antérieur de termes et conditions existant entre les parties, et prévaudront sur tous les termes ou conditions stipulés, incorporés ou mentionnés par le Fournisseur, que ce soit dans un devis ou dans des négociations. Les conditions générales d'achat des services sont celles contenues dans les présentes et constituent l'intégralité de l'entente entre la Société et le Fournisseur. Toute modification des présentes Conditions doit être constatée à la fin des conditions et dûment signée par les représentants habilités des parties.

2.3 Le Contrat contient l'intégralité de l'entente entre la Société et le Fournisseur et remplace tous les accords antérieurs concernant l'objet du Bon de commande et/ou du Contrat et/ou des présentes conditions générales. Toute concession faite ou toute latitude accordée par la Société au Fournisseur n'affectera pas les droits stricts de la Société en vertu du Contrat.

2.4 Si l'une des dispositions du Contrat est jugée illégale, invalide ou inapplicable (en tout ou en partie), les parties entendent que la légalité, la validité et l'applicabilité du

2.4 If any provision of the Contract is held to be illegal, invalid or unenforceable (in whole or in part) the parties intend that the legality, validity and enforceability of the remainder of the Contract shall not be affected. No variation to the Contract shall be binding unless expressly agreed in writing by an authorised signatory of the Company.

### 3. Method of Invoicing

All invoices, advice notes, labels and other communication relating to the Services must be clearly set out and addressed to the Company. The Company cannot guarantee that administrative delays will not occur if the invoices are not so set out.

### 4. Service Levels

4.1 All Services provided shall be subject to the Company's approval and must meet the requirements agreed.

4.2 The Supplier warrants that it has all the necessary permissions, licences and authorities from third parties that it requires to supply the Services.

4.3 The Supplier warrants it will observe, and ensure that the Supplier personnel observe all health and safety rules and regulations and any other applicable requirements that apply at any of the Company's premises and ensure that the Supplier personnel is properly trained and equipped and use reasonable skill and care in the performance of the Services. The Supplier warrants to keep the Company fully informed of all activities concerning the Services and provide the Company with activity reports on request.

4.4 The Supplier shall when requested by the Company provide drawings and technical data to the Company for approval and/or record purposes. Any such approval shall not imply that the Company has checked or is responsible for the accuracy of any drawings or technical data other than its own.

4.5 Any person authorised by the Company shall be entitled, subject to reasonable notice, to inspect and/or audit the Services at any reasonable time at the Supplier's works or at the works of any sub contractor or agent of the Supplier, but in no case shall such inspection relieve the Supplier of any liabilities hereunder.

4.6 In the event that the Services are unable to be provided for more than 5 days, or if Services provided fall short of the service levels agreed, the Company may recover from the Supplier any additional expenditure reasonably incurred by the Company in obtaining replacement Services from an alternative supplier until such time as normal service resumes or the Contract is terminated, whichever is soonest. For the avoidance of doubt, any acceptance of any reduced service levels by the Company shall not relieve the Supplier of its obligations and liabilities hereunder and shall be without prejudice to any other rights and remedies the Company may have hereunder. All such rights are without prejudice to the Company's right to claim such damages as may have been incurred as a result of or in connection with the Supplier's breach or breaches of the Contract or to terminate the Contract in whole or in part immediately upon giving written notice to the Supplier.

4.7 The Supplier shall give all notices legally required and pay all fees legally payable in connection with the Services.

4.8 Except where specified to the contrary the Supplier shall provide all labour, tools, plant, equipment and materials for the proper and workmanlike performance of the Contract. All materials shall be of appropriate quality.

4.9 The Supplier shall be liable for all loss or damage to the Company's premises and/or property including any materials either brought on site by the Supplier or obtained by the Company including, but without limitation, theft, damage by the elements and fire and shall unless the Company otherwise directs in writing promptly make good all such loss and/or damage to the Company's satisfaction.

### 5. Representations

5.1 Any representations made concerning the Contract by or on behalf of the Supplier shall be incorporated in the contract as warranties.

5.2 The Supplier warrants it is the provider of the Services.

5.3 The Supplier shall provide the Services as fully independent from the Company and acknowledge that nothing under this Contract creates the transfer of the Supplier and its employees to the Company.

5.4 Nothing in this agreement is intended to, or shall be deemed to, establish any partnership or joint venture between the parties, constitute any party the agent of another party, or authorise any party to make or enter into any commitments for or on behalf of any other party.

5.5 The Supplier confirms it is acting on its own behalf and not for the benefit of any other person.

reste du Contrat ne soient pas affectées. Aucune modification du Contrat n'est contraignante à moins qu'elle n'en soit expressément convenue par écrit par un signataire autorisé de la Société.

### 3. Mode de facturation

Toutes les factures, notices, étiquettes et autres communications relatives aux Services doivent être clairement énoncées et adressées à la Société. La Société ne peut garantir qu'il n'y aura pas de retards administratifs si les factures ne le sont pas.

### 4. Niveaux de service

4.1 Tous les Services fournis sont soumis à l'approbation de la Société et doivent répondre aux exigences convenues.

4.2 Le Fournisseur garantit qu'il dispose de toutes les autorisations, licences et autorisations nécessaires de la part de tiers dont il a besoin pour fournir les Services.

4.3 Le Fournisseur garantit qu'il observera et veillera à ce que le personnel du Fournisseur respecte toutes les règles et réglementations en matière de santé et de sécurité et toute autre exigence applicable qui s'applique dans l'un des locaux de la Société et s'assurera que le personnel du Fournisseur est correctement formé et équipé et qu'il fera preuve de compétences et de soin raisonnables dans l'exécution des Services. Le Fournisseur s'engage à tenir la Société pleinement informée de toutes les activités concernant les Services et à fournir à la Société des rapports d'activité sur demande.

4.4 À la demande de la Société, le Fournisseur doit fournir des dessins et des données techniques à la Société à des fins d'approbation et/ou d'enregistrement. Une telle approbation n'implique pas que la Société a vérifié ou est responsable de l'exactitude de tout dessin ou donnée technique autre que le sien.

4.5 Toute personne autorisée par la Société a le droit, sous réserve d'un préavis raisonnable, d'inspecter et/ou d'auditer les Services à toute heure raisonnable dans les installations du Fournisseur ou dans les installations de tout sous-traitant ou agent du Fournisseur, mais en aucun cas une telle inspection ne dégagera le Fournisseur de toute responsabilité en vertu des présentes.

4.6 Dans le cas où les Services ne peuvent pas être fournis pendant plus de 5 jours, ou si les Services fournis ne correspondent pas aux niveaux de service convenus, la Société peut recouvrer auprès du Fournisseur toute dépense supplémentaire raisonnablement encourue par la Société pour obtenir des Services de remplacement auprès d'un fournisseur alternatif jusqu'à ce que le service normal reprenne ou que le Contrat soit résilié, selon la première éventualité. Pour éviter toute ambiguïté, toute acceptation de niveaux de service réduits par la Société ne libère pas le Fournisseur de ses obligations et responsabilités en vertu des présentes et est sans préjudice de tout autre droit et recours que la Société peut avoir en vertu des présentes. Tous ces droits sont sans préjudice du droit de la Société de réclamer les dommages qui ont pu être encourus à la suite ou en relation avec la violation ou les violations du Contrat par le Fournisseur ou de résilier le Contrat en tout ou en partie immédiatement après en avoir informé par écrit le Fournisseur.

4.7 Le Fournisseur doit donner tous les préavis légalement requis et payer tous les frais légalement exigibles dans le cadre des Services.

4.8 Sauf indication contraire, le Fournisseur doit fournir toute la main-d'œuvre, les outils, les installations, les équipements et les matériaux nécessaires à l'exécution correcte et conforme du Contrat. Tous les matériaux doivent être de qualité appropriée.

4.9 Le Fournisseur est responsable de toute perte ou de tout dommage aux locaux et/ou à la propriété de la Société, y compris tout matériel apporté sur place par le Fournisseur ou obtenu par la Société, y compris, mais sans s'y limiter, le vol, les dommages causés par les éléments et l'incendie et, à moins que la Société n'en décide autrement par écrit, doit rapidement réparer toute perte et/ou tout dommage à la satisfaction de la Société.

### 5. Déclarations

5.1 Toute déclaration faite concernant le Contrat par le Fournisseur ou en son nom doit être incorporée au contrat à titre de garantie.

5.2 Le Fournisseur garantit qu'il est le fournisseur des Services.

5.3 Le Fournisseur fournira les Services en tant que totalement indépendant de la Société et reconnaîtra que rien dans le présent Contrat ne crée le transfert du Fournisseur et de ses employés à la Société.

5.4 Rien dans le présent accord n'est destiné à, ou ne sera réputé établir, un partenariat ou une coentreprise entre les parties, faire d'une partie l'agent d'une autre partie, ou autoriser une partie à prendre ou à conclure des engagements pour ou au nom d'une autre partie.

5.5 Le Fournisseur confirme qu'il agit en son propre nom et non au profit d'une autre personne.

## 6. Indemnity

6.1 The Supplier shall indemnify the Company and keep the Company fully and effectively indemnified and hold the Company harmless from and against all actions, suits, claims, demands, direct, indirect or consequential liabilities (including loss of profits, loss of business, depletion of goodwill and similar losses), liabilities, costs, charges, damage, losses and expenses including legal and other professional fees and expenses (including without limitation relating to public professional liability) suffered or incurred by the Company and/or for which it may be liable to any third party due to, arising from or in connection with:

- (a) the negligent or wilful acts or omissions of the Supplier, or its agents, or sub-contractors in supplying the Services;
- (b) the direct or indirect breach of any provision of the Contract by the Supplier or its agents, employees, officers, subsidiaries, associated companies, contractors or sub-contractors;
- (c) any actual infringement or alleged infringement anywhere in the world of any Intellectual Property Rights and/or any misuse or alleged misuse of any confidential information.

6.2 The Supplier shall, at its sole expense until the complete fulfilment of the Service in accordance with this Contract, insure the outcome against all risks to their full replacement value.

6.3 The Supplier shall take out and at all times maintain adequate insurance with a reputable insurer having regard to its obligations and liabilities under the Contract and will on demand produce to the Company satisfactory evidence that such insurance is in force. The Supplier shall do nothing to invalidate any of the policies maintained in force in accordance with this Condition

6.4 Unless otherwise specified in writing by the Company, the following minimum levels of insurance shall be maintained:

- (a) professional indemnity insurance cover to the value of £10,000,000 (ten million) , or the equivalent in euros, for the Services per occurrence and unlimited in respect of the number of occurrences covered by such insurance during any one insurance period;
- (b) public liability insurance including cover for bodily injury and property damage arising in connection with the Contract, including as a result of the acts or omissions of the Supplier or its agents, employees, Affiliates, contractors or sub-contractors for an insured amount of not less than £10,000,000 (ten million) , or the equivalent in euros, per occurrence and unlimited in respect of the number of occurrences covered by such insurance during any one insurance period;
- (c) employer's liability insurance as required by relevant law, including cover for legal liability to make payment in respect of death, personal injury and/or disability of employees and with limits of at least £10,000,000 (ten million) , or the equivalent in euros, per occurrence and unlimited in respect of the number of occurrences covered by such insurance during any one insurance period; or
- (d) insurance cover comparable to the types of insurance specified in (a) to (c) above, which are recognised by insurance companies situated in the jurisdiction in which the Supplier is located as being so comparable and which are also acceptable to the Company's insurance providers.

6.5 When on the Company's premises the Supplier has the obligation to, and shall before any of the work required for the provision of the Services commences, obtain, and subsequently comply with the Company's health, safety and other regulations and shall at all times avoid hindrance to the activities of the Company and to the work of other contractors employed by the Company.

6.6 When on the Company's premises the Supplier shall carry out such work in conformity with such laws, regulations, bye-laws and requirements of local, central and other authorities as apply to the site and if it appears that the specifications or the drawings infringe any such laws, regulations, bye-laws and requirements the Supplier shall immediately inform the Company.

## 7. Price

7.1 The Price of the Services shall be set out in the Purchase Order or in a Contract. The Price is fixed for the duration of the Contract.

7.2 No variation in the Price nor extra charges can be made (whether on account of increased material, labor or transport costs, fluctuation in rates of exchange or otherwise) without the prior written consent of the Company. Any unilateral change of the Price by Supplier, even partial, may therefore cause the partial or total cancellation of the corresponding Purchase Order as the Company considers appropriate without charge or penalty.

7.3 Where the Services are subject to Value Added Tax or other equivalent duties the amount legally demandable shall be shown separately and the

## 6. Indemnisation

6.1 Le Fournisseur indemnifiera la Société et tiendra la Société entièrement et effectivement indemnisée et dégage la Société de toute responsabilité à l'égard de toutes actions, poursuites, réclamations, demandes, responsabilités directes, indirectes ou consécutives (y compris la perte de profits, la perte d'activité, l'épuisement de la clientèle et les pertes similaires), les responsabilités, les coûts, les charges, les dommages, les pertes et les dépenses, y compris les honoraires et dépenses juridiques et autres honoraires et dépenses professionnels (y compris, sans s'y limiter, les responsabilités subies ou encourues par la Société et/ou dont elle peut être tenue responsable envers tout tiers en raison, découlant de ou en relation avec :

- (a) les actes ou omissions négligents ou délibérés du Fournisseur, de ses agents ou de ses sous-traitants dans la fourniture des Services ;
- (b) la violation directe ou indirecte de toute disposition du Contrat par le Fournisseur ou ses agents, employés, dirigeants, filiales, sociétés associées, entrepreneurs ou sous-traitants ;
- (c) toute violation réelle ou présumée n'importe où dans le monde de tout droit de propriété intellectuelle et/ou toute utilisation abusive ou présumée abusive de toute information confidentielle.

6.2 Le Fournisseur assure, à ses frais et jusqu'à l'exécution complète du Service conformément au présent Contrat, le résultat contre tous les risques jusqu'à leur valeur de remplacement intégrale.

6.3 Le Fournisseur doit souscrire et maintenir à tout moment une assurance adéquate auprès d'un assureur de bonne réputation, compte tenu de ses obligations et responsabilités en vertu du Contrat, et fournira, sur demande, à la Société une preuve satisfaisante qu'une telle assurance est en vigueur. Le Fournisseur ne fera rien pour invalider l'une des politiques maintenues en vigueur conformément à la présente Condition

6.4 Sauf indication contraire écrite de la Société, les niveaux d'assurance minimaux suivants doivent être maintenus :

- (a) une couverture d'assurance responsabilité civile professionnelle d'une valeur de 10 000 000 £ (dix millions), ou l'équivalent en euros, pour les Services par événement et illimitée en fonction du nombre d'événements couverts par une telle assurance au cours d'une période d'assurance ;
- (b) une assurance responsabilité civile comprenant une couverture pour les dommages corporels et matériels découlant du Contrat, y compris à la suite d'actes ou d'omissions du Fournisseur ou de ses agents, employés, Affiliés, sous-traitants ou sous-traitants pour un montant assuré d'au moins 10 000 000 £ (dix millions), ou l'équivalent en euros, par événement et illimité en ce qui concerne le nombre d'événements couverts par une telle assurance au cours d'une période d'assurance ;
- (c) une assurance responsabilité civile de l'employeur, comme l'exige la loi applicable, y compris une couverture de la responsabilité légale pour effectuer un paiement en cas de décès, de dommages corporels et/ou d'invalidité des employés et avec des limites d'au moins 10 000 000 £ (dix millions), ou l'équivalent en euros, par événement et illimitée en ce qui concerne le nombre d'événements couverts par cette assurance au cours d'une période d'assurance donnée ; ou
- (d) une couverture d'assurance comparable aux types d'assurance spécifiés aux points (a) à (c) ci-dessus, qui sont reconnues par les compagnies d'assurance situées dans la juridiction dans laquelle le Fournisseur est situé comme étant comparables et qui sont également acceptables pour les fournisseurs d'assurance de la Société.

6.5 Lorsqu'il se trouve dans les locaux de la Société, le Fournisseur a l'obligation d'obtenir et, avant le début des travaux requis pour la fourniture des Services, d'obtenir et de se conformer par la suite aux réglementations de la Société en matière de santé, de sécurité et autres et doit à tout moment éviter toute entrave aux activités de la Société et au travail des autres entrepreneurs employés par la Société.

6.6 Lorsqu'il se trouve dans les locaux de la Société, le Fournisseur doit effectuer ces travaux conformément aux lois, règlements, règlements et exigences des autorités locales, centrales et autres qui s'appliquent au site et s'il apparaît que les spécifications ou les dessins enfreignent ces lois, règlements, statuts et exigences, le Fournisseur doit immédiatement informer la Société.

## 7. Prix

7.1 Le Prix des Services est fixé dans le Bon de commande ou dans un Contrat. Le Prix est fixé pour la durée du Contrat.

7.2 Aucune variation du Prix ni aucun frais supplémentaire ne peuvent être effectués (que ce soit en raison de l'augmentation des coûts de matériel, de main-d'œuvre ou de transport, de la fluctuation des taux de change ou autre) sans l'accord écrit préalable de la Société. Toute modification unilatérale du Prix par le Fournisseur, même partielle, peut donc entraîner l'annulation partielle ou totale du Bon de Commande correspondant comme la Société le juge approprié sans frais ni pénalité.

7.3 Lorsque les Services sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée ou à d'autres droits équivalents, le montant légalement exigible doit être indiqué séparément et le

Supplier shall produce bona fide evidence of the amount paid or to be paid by it in respect thereof.

7.4 The Company reserves the right to deduct from any monies due to the Supplier any monies due from the Supplier to the Company in respect of Services supplied or work done by the Company.

## 8. Limitations of Liability

8.1 Neither party limits or excludes its liability:

- (a) in respect of any deceit, theft, fraud or fraudulent misrepresentation by it or its employees, agents, contractors and sub-contractors;
- (b) for death or personal injury caused by its negligence;
- (c) for any matter in respect of which an indemnity has been provided; or
- (d) to the extent such limitation or exclusion is not permitted by law.

8.2 Subject to condition 8.1 and 8.3, the maximum aggregate liability of the Company to the Supplier shall be limited to the invoiced and agreed price for the Services under the term of the Contract.

8.3 Subject to condition 8.1, the Company shall not be liable to the Supplier for any indirect, special, punitive or consequential loss or damage including any indirect loss of business or profits, in each case whether arising from negligence, breach of contract or otherwise, even if such loss or damage was foreseeable.

8.4 The Supplier acknowledges that the Supplier's liability to the Company in relation to any claim relating to the Services shall not be limited or excluded by virtue of the fact that the Supplier may not have directly supplied the Services. It is the Supplier's obligation alone to ensure that the Services supplied to the Company comply with the Contract.

8.5. In the event of a contractual breach, the Parties explicitly exclude the application of the legal provisions on extra-contractual liability of the Belgian Civil Code (both between themselves and in respect of any direct or indirect contractors of their counterparty). With regard to the subject matter of the Agreement, only the legal provisions on contractual liability shall apply (to the extent not deviated from in this Agreement). This clause applies as a defense against any extra-contractual liability claims by the Parties (and their direct or indirect contracting parties, if any).

In the event that the above limitation of liability is found to be invalid, illegal, or unenforceable by a court of competent jurisdiction, such provision shall be deemed severed from this Agreement and shall not affect the validity, legality, or enforceability of the remaining provisions. The Parties agree to promptly negotiate in good faith to amend this Agreement to replace the invalid, illegal, or unenforceable provision with a valid, legal, and enforceable provision that, to the greatest extent possible, achieves the original intent of the Parties.

## 9. Termination

9.1 The Company may terminate the Contract by notice in writing with immediate effect without compensation to the Supplier in any of the following events:

- (a) the Supplier commits a breach of the Contract which is not capable of remedy or persistently repeats a remedial breach or, if capable of remedy, the breach is not remedied within 30 days of a notice from the Company requiring it to be remedied;
- (b) the Supplier is affected by an Insolvency Event or
- (c) the Supplier fails to comply with any Mandatory Company Policy (copies available upon request).

9.2 The Supplier shall be entitled to terminate the Contract with immediate effect on giving written notice to the Company where the Company is affected by an Insolvency Event.

9.3 Termination of the Contract shall not affect any accrued rights or liabilities of either party or the coming into force or continuation in force of any Conditions which are expressly or by implication intended to come into force or continue in force on or after termination.

## 10. Force Majeure

10.1 A Party will not be liable to the other for any delay or failure in performance to the extent that it is caused by circumstances beyond its reasonable control, such as, fire; explosion; flood; earthquake; storm; act of God; sabotage or vandalism; labour and/or trade disputes, industrial actions, strikes or lockouts, provided in each case that the effects could not have been mitigated or avoided by reasonable contingency planning (each, a 'force majeure event'). For the avoidance of doubt, in respect of the Supplier, the following will not constitute a force majeure event: shortages of, or delays in obtaining, feedstocks, raw materials or finished products, equipment, labour, transportation, or storage; or non-performance by suppliers or subcontractors of the Supplier; or an event directly related to the United Kingdom ceasing to be a member of the European Union (Brexit); or an event directly related to

Fournisseur doit produire une preuve de bonne foi du montant payé ou à payer par lui à cet égard.

7.4 La Société se réserve le droit de déduire de toute somme due au Fournisseur toute somme due par le Fournisseur à la Société au titre des Services fournis ou des travaux effectués par la Société.

## 8. Limitations de responsabilité

8.1 Aucune des parties ne limite ou n'exclut sa responsabilité :

- a) à l'égard d'une supercherie, d'un vol, d'une fraude ou d'une déclaration inexacte et frauduleuse de sa part ou de celle de ses employés, agents, entrepreneurs et sous-traitants ;
- b) en cas de décès ou de lésions corporelles causés par sa négligence ;
- c) pour toute question à l'égard de laquelle une indemnité a été prévue ; ou
- (d) dans la mesure où une telle limitation ou exclusion n'est pas autorisée par la loi.

8.2 Sous réserve des conditions 8.1 et 8.3, la responsabilité globale maximale de la Société envers le Fournisseur sera limitée au prix facturé et convenu pour les Services selon les termes du Contrat.

8.3 Sous réserve de la condition 8.1, la Société n'est pas responsable envers le Fournisseur de toute perte ou de tout dommage indirect, spécial, punitif ou consécutif, y compris toute perte indirecte d'activité ou de bénéfices, dans chaque cas, qu'elle résulte d'une négligence, d'une rupture de contrat ou autre, même si cette perte ou ce dommage était prévisible.

8.4 Le Fournisseur reconnaît que la responsabilité du Fournisseur envers la Société en ce qui concerne toute réclamation relative aux Services ne sera pas limitée ou exclue en raison du fait que le Fournisseur n'a peut-être pas directement fourni les Services. Il incombe au Fournisseur seul de s'assurer que les Services fournis à la Société sont conformes au Contrat.

8.5. En cas de violation du contrat, les parties excluent explicitement l'application des dispositions légales relatives à la responsabilité extracontractuelle du Code civil belge (tant entre elles qu'à l'égard de tout contractant direct ou indirect de leur contrepartie). En ce qui concerne l'objet de l'accord, seules les dispositions légales relatives à la responsabilité contractuelle s'appliquent (dans la mesure où il n'y est pas dérogé dans le présent accord). La présente clause s'applique en tant que défense contre toute action en responsabilité extracontractuelle des parties (et de leurs contractants directs ou indirects, le cas échéant).

Si la limitation de responsabilité susmentionnée est jugée invalide, illégale ou inapplicable par un tribunal compétent, cette disposition sera considérée comme dissociée du présent accord et n'affectera pas la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres dispositions. Les parties conviennent de négocier rapidement et de bonne foi pour modifier le présent accord afin de remplacer la disposition invalide, illégale ou inapplicable par une disposition valide, légale et applicable qui, dans toute la mesure du possible, respecte l'intention initiale des parties.

## 9. Résiliation

9.1 La Société peut résilier le Contrat par notification écrite avec effet immédiat sans indemnité pour le Fournisseur dans l'un des cas suivants :

- (a) le Fournisseur commet une violation du Contrat qui n'est pas susceptible d'être corrigée ou réitère de manière persistante une violation réparatrice ou, si elle est susceptible d'y remédier, la violation n'est pas corrigée dans les 30 jours suivant un avis de la Société exigeant qu'il soit remédié ;
- (b) le Fournisseur est affecté par un Événement d'Insolvabilité ou
- (c) le Fournisseur ne respecte pas toute Politique Obligatoire de l'Entreprise (copies disponibles sur demande).

9.2 Le Fournisseur a le droit de résilier le Contrat avec effet immédiat en donnant un préavis écrit à la Société lorsque la Société est affectée par un Événement d'insolvabilité.

9.3 La résiliation du Contrat n'affecte pas les droits ou obligations accumulés de l'une ou l'autre des parties ou l'entrée en vigueur ou le maintien en vigueur de toute Condition qui est expressément ou implicitement destinée à entrer en vigueur ou à rester en vigueur à la date de résiliation ou après.

## 10. Force majeure

10.1 Une Partie ne sera pas responsable envers l'autre de tout retard ou défaut d'exécution dans la mesure où il est causé par des circonstances indépendantes de sa volonté, telles qu'un incendie, une explosion, une inondation, un tremblement de terre, une tempête, un cas de force majeure, un sabotage ou un acte de vandalisme ; conflits de travail et/ou du commerce, actions syndicales, grèves ou lock-out, à condition que, dans chaque cas, les effets n'aient pas pu être atténués ou évités par des plans d'urgence raisonnables (chacun, un « cas de force majeure »). Pour éviter toute ambiguïté, en ce qui concerne le Fournisseur, les éléments suivants ne constitueront pas un cas de force majeure : les pénuries ou les retards dans l'obtention de matières premières, de matières premières ou de produits finis, d'équipement, de main-d'œuvre, de transport ou de stockage ; ou l'inexécution par les fournisseurs ou sous-traitants du Fournisseur ; ou un événement directement lié à la cessation de l'appartenance du

COVID-19.

10.2 The affected party shall within 14 days of the start of the force majeure event, provide written notice to the other and such notice shall include: The date upon which the force majeure event began, its likely or potential duration and the effect it will have on the affected party's ability to perform any of its obligations under the agreement; and the affected party shall use all reasonable endeavours to mitigate the effect of the force majeure event on the performance of its obligations.

10.3 Further, if Supplier at any time decides that its product supply is insufficient to meet the actual or forecasted needs of the Company, its divisions and subsidiaries, and its customers (whether under contract or not) ("the Shortage"), subject to the written agreement of the Company, the Supplier may allocate its reduced supply in a fair and reasonable manner and the Supplier agrees to reimburse the Company for its genuine direct and/or consequential losses incurred as a result of the Shortage for example, charges made to the Company by its Customers for delayed delivery and costs associated with sourcing alternative supply.

10.4 If the force majeure event and/or the Shortage results in a period of delay or non-performance for 4 weeks or more, the Company may terminate this agreement by giving written notice to the Supplier.

## 11. Payment

11.1 Payment for the Services shall be made only on submission of an accurate invoice including relevant purchase order reference, within a period of sixty (60) days from the date of the invoice, or as otherwise agreed in writing by an authorised signatory of the Company.

11.2 If the Company disputes any sums set out in an invoice then it will notify the Supplier in writing before the due date for payment and will pay any amounts set out in that invoice to the extent they are not disputed. The Company and the Supplier shall meet within 14 days of receipt of a written notice from the Company under this Condition to attempt to resolve the dispute.

11.3 Payment of the price is without prejudice to any claims or rights which the Company may have against the Supplier. The Company reserves the right to set off any amount owed by it against any amounts owed to it from the Supplier and to withhold any payments to the extent that Services have not been supplied to the Company's reasonable satisfaction.

11.4 The Company assumes no payment obligations in addition to those contained in this condition 11.

## 12. Intellectual Property

12.1 All Intellectual Property Rights belonging to a party prior to the placement of the first Purchase Order under the Contract shall remain vested in that party. Save as expressly provided for in these Conditions, neither party will be entitled to any right or licence to any of the other party's Intellectual Property Rights.

12.2 The Company grants to the Supplier a non-exclusive royalty free revocable licence to use the Company's Intellectual Property Rights to the extent required and solely for the purpose of providing the Services to the Company. Such licence shall not include the right to sub-license and shall automatically terminate on the termination or expiry of the Contract, or if earlier, upon receipt of written notice from the Company.

12.3 Where the Services are designed, created or otherwise developed by the Supplier for the Company pursuant to the Contract, all Intellectual Property Rights in or relating to the Services shall belong to the Company absolutely. The Supplier hereby assigns the Intellectual Property Rights in any such Services to the Company with the intent that upon the making or creation of the Services the Intellectual Property Rights shall automatically vest in the Company. The Supplier shall at the Company's request (and notwithstanding the termination of the Contract) do and procure all such acts as the Company may reasonably require:

(a) to vest the legal title in, apply for, obtain and maintain in force in the Company's sole name (unless it otherwise directs) those Intellectual Property Rights;

(b) to bring any proceedings for infringement of any of those Intellectual Property Rights.

12.4 With regards to any of the Services that do not fall within Condition 12.3 The Supplier grants to the Company, its agents and contractors, a worldwide, royalty-free, non-exclusive, revocable licence (including the right to grant sub-licences) to use:

(a) any and all Intellectual Property Rights in the Services; and

(b) any other Intellectual Property Rights, to the extent necessary to enable the full benefit of ownership of the Services.

Royaume-Uni à l'Union européenne (Brexit) ; ou un événement directement lié au COVID-19.

10.2 La partie affectée doit, dans les 14 jours suivant le début de l'événement de force majeure, fournir un avis écrit à l'autre partie et cet avis doit inclure : La date à laquelle l'événement de force majeure a commencé, sa durée probable ou potentielle et l'effet qu'il aura sur la capacité de la partie affectée à exécuter l'une de ses obligations en vertu de l'accord ; et la partie affectée doit déployer tous les efforts raisonnables pour atténuer l'effet de l'événement de force majeure sur l'exécution de ses obligations.

10.3 En outre, si le Fournisseur décide, à tout moment, que son approvisionnement en produits est insuffisant pour répondre aux besoins réels ou prévus de la Société, de ses divisions et filiales, et de ses clients (qu'ils soient sous contrat ou non) (« la Pénurie »), sous réserve de l'accord écrit de la Société, le Fournisseur peut répartir son approvisionnement réduit de manière juste et raisonnable et le Fournisseur accepte de rembourser à la Société ses pertes directes et/ou indirectes réelles encourus à la suite de la pénurie, par exemple, les frais facturés à la Société par ses clients pour retard de livraison et les coûts associés à l'approvisionnement alternatif.

10.4 Si l'événement de force majeure et/ou la Pénurie entraîne une période de retard ou d'inexécution de 4 semaines ou plus, la Société peut résilier le présent contrat en adressant une notification écrite au Fournisseur.

## 11. Paiement

11.1 Le paiement des Services ne sera effectué que sur présentation d'une facture exacte, y compris la référence du bon de commande, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la facture, ou comme convenu autrement par écrit par un signataire autorisé de la Société.

11.2 Si la Société conteste des sommes figurant sur une facture, elle en informera le Fournisseur par écrit avant la date d'échéance du paiement et paiera tous les montants indiqués sur cette facture dans la mesure où ils ne sont pas contestés. La Société et le Fournisseur se rencontreront dans les 14 jours suivant la réception d'un avis écrit de la Société en vertu de la présente Condition pour tenter de résoudre le litige.

11.3 Le paiement du prix est sans préjudice des réclamations ou droits que la Société pourrait avoir à l'encontre du Fournisseur. La Société se réserve le droit de compenser tout montant qu'elle doit avec tout montant qui lui est dû par le Fournisseur et de retenir tout paiement dans la mesure où les Services n'ont pas été fournis à la satisfaction raisonnable de la Société.

11.4 La Société n'assume aucune obligation de paiement en plus de celles contenues dans la présente condition 11.

## 12. Propriété intellectuelle

12.1 Tous les droits de propriété intellectuelle appartenant à une partie avant la passation du premier bon de commande en vertu du contrat restent dévolus à cette partie. Sauf disposition expresse dans les présentes Conditions, aucune des parties ne pourra se prévaloir d'un droit ou d'une licence sur l'un des Droits de propriété intellectuelle de l'autre partie.

12.2 La Société accorde au Fournisseur une licence non exclusive, libre de droits et révoquable pour utiliser les Droits de Propriété Intellectuelle de la Société dans la mesure nécessaire et uniquement dans le but de fournir les Services à la Société. Une telle licence n'inclut pas le droit de sous-licencier et prend automatiquement fin à la résiliation ou à l'expiration du Contrat, ou si elle est antérieure, à la réception d'un avis écrit de la Société.

12.3 Lorsque les Services sont conçus, créés ou développés d'une autre manière par le Fournisseur pour la Société conformément au Contrat, tous les Droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services appartiennent à la Société de manière absolue. Le Fournisseur cède par la présente les Droits de propriété intellectuelle relatifs à ces Services à la Société dans l'intention que, lors de la création ou de la réalisation des Services, les Droits de propriété intellectuelle soient automatiquement dévolus à la Société. À la demande de la Société (et nonobstant la résiliation du Contrat), le Fournisseur doit accomplir et procurer tous les actes que la Société peut raisonnablement exiger :

(a) d'attribuer le titre légal, de demander, d'obtenir et de maintenir en vigueur au seul nom de la Société (sauf indication contraire de celle-ci) ces Droits de Propriété Intellectuelle ;

(b) d'intenter une action en contrefaçon de l'un de ces Droits de Propriété Intellectuelle.

12.4 En ce qui concerne l'un des Services qui ne relèvent pas de la Condition 12.3 Le Fournisseur accorde à la Société, à ses agents et sous-traitants, une licence mondiale, libre de droits, non exclusive et révoquable (y compris le droit d'accorder des sous-licences) pour utiliser :

(a) tous les droits de propriété intellectuelle sur les Services ; et

(b) tout autre droit de propriété intellectuelle, dans la mesure nécessaire pour permettre le plein bénéfice de la propriété des Services.

12.5 Le Fournisseur garantit que l'utilisation des Services par la Société ne portera pas atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle d'un tiers.

12.5 The Supplier warrants that the use of the Services by the Company will not infringe any third party's Intellectual Property Rights.

### 13. Assignment

The Supplier shall not without the written consent of the Company assign or sub-contract the Contract or any significant part thereof. Any such permitted sub-contracting shall not in any way relieve the Supplier from any of its obligations under the terms of the Contract.

### 14. Secrecy

The Supplier shall treat the Order/Contract and all designs, drawings, specifications and information supplied herewith as confidential and shall not disclose the same to any third party without the Company's written consent.

### 15. Data Privacy

19.1. The Supplier shall (i) ensure that it, its employees, agents and authorized subcontractors comply with the requirements of any applicable data privacy legislation (including, inter alia, the General Data Protection Regulation (EU) 2016/679 (GDPR) and all other applicable data protection laws and/or regulations); (ii) refrain from doing or allowing to be done anything that may cause or result in a breach by the Company of any such legislation; (iii) take adequate organizational and technical measures to protect all personal data against unauthorized or unlawful processing and against any risk of loss or damage; (iv) process personal data solely for the purpose of performing the obligations of the Contract or as otherwise instructed in writing by the Company; (v) refrain, wherever the RGPD applies, from transferring personal data outside the European Union without the prior written consent of the Company and without complying with any additional restrictions reasonably imposed by the Company. 19.2. The Supplier shall, to the extent permitted by law, upon the termination of the Contract, securely erase or destroy all records or documents containing personal data and shall notify the Company in writing that such erasing and/or destruction has taken place. The Supplier shall fully indemnify the Company against any third party claims resulting from unlawful processing of personal data by the Supplier and/or on its behalf or instruction; or through deviation from the Company's instructions.

### 16. Publicity

The Supplier shall not be entitled to make any announcement or issue any press release or publicity material relating to the subject matter of the Contract without the prior written consent of the Company.

### 17. Notices

Any notices given hereunder may be served personally or left at the last known place of business of the other party or may be sent by post, electronic mail or comparable means of communication. In the case of notice sent by post, notice shall be deemed to have been received in the course of the post. In the case of notices sent by electronic mail or comparable means of communication, notice shall be deemed to have been received upon successful transmission. All notices addressed to the Company must be marked for the attention of the General Counsel & Company Secretary.

### 18. Ethical Business Conduct

18.1 The Supplier warrants that its employment, environmental and health and safety practices are in compliance with industry standards, in addition to applicable laws. In addition, the Supplier acknowledges that Company has adopted a "Supplier Code of Conduct" governing, among other things, its relationships with suppliers (a copy of which can be found on Company's website at <https://www.mcbride.co.uk/about-us/corporate-policies/policies/>). The Supplier agrees to conduct itself in its dealings with Company in a manner that is consistent and facilitates compliance with Company's Code.

18.2 The Supplier warrants to the Company that, to the best of its knowledge, neither it nor any of its directors, employees, agents, representatives, contractors or sub-contractors has not committed any offence, and it ensures that they shall not, in the future, commit any offence under applicable laws prohibiting acts of corruption in any part of the world, or providing for offenses relating to corruption or fraudulent acts, money laundering or tax evasion. The Supplier undertakes that neither it nor any of its directors, employees, agents, representatives, service providers or subcontractors shall not commit, at any time after the conclusion of this Contract, such infringements. The Supplier warrants to have in place adequate procedures designed to prevent such offences.

18.3 The Supplier further warrants to the Company that it is not entering into this Contract with any knowledge that any money has been, or will be, paid to

### 13. Cession

Le Fournisseur ne doit pas, sans le consentement écrit de la Société, céder ou sous-traiter le Contrat ou une partie importante de celui-ci. Une telle sous-traitance autorisée ne libère en aucune manière le Fournisseur de l'une quelconque de ses obligations en vertu des termes du Contrat.

### 14. Confidentialité

Le Fournisseur traitera la Commande/le Contrat ainsi que toutes les conceptions, dessins, spécifications et informations fournies avec les présentes comme confidentiels et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit de la Société.

### 15. . Données personnelles

19.1. Le Fournisseur doit (i) s'assurer que lui-même, ses employés, agents et sous-traitants autorisés se conforment aux exigences de toute législation applicable en matière de confidentialité des données (y compris, entre autres, le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (RGPD) et toutes les autres lois et/ou réglementations applicables en matière de protection des données); (ii) s'abstenir de faire ou de permettre que soit fait quoi que ce soit qui puisse causer ou entraîner une violation par la Société d'une telle législation; (iii) prendre des mesures organisationnelles et techniques adéquates pour protéger toutes les données personnelles contre le traitement non autorisé ou illégal et contre tout risque de perte ou de dommage; (iv) traiter les données à caractère personnel uniquement dans le but d'exécuter les obligations du Contrat ou selon les instructions écrites de la Société; (v) s'abstenir, dans la mesure où le RGPD s'applique, de transférer des données à caractère personnel en dehors de l'Union européenne sans le consentement écrit préalable de la Société et sans se conformer à toute restriction supplémentaire raisonnablement imposée par la Société. 19.2. Le Fournisseur s'engagera, dans la mesure permise par la loi, à la résiliation du Contrat, à effacer ou à détruire en toute sécurité tous les enregistrements ou documents contenant des données à caractère personnel et notifiera par écrit à la Société que cet effacement et/ou cette destruction a eu lieu. Le Fournisseur indemnifiera intégralement la Société contre toute réclamation de tiers résultant d'un traitement illégal de données personnelles par le Fournisseur et/ou en son nom ou sur ses instructions; ou par dérogation aux instructions de la Société.

### 16. Publicité

Le Fournisseur n'a pas le droit de faire une annonce ou de publier un communiqué de presse ou du matériel publicitaire relatif à l'objet du Contrat sans le consentement écrit préalable de la Société.

### 17. Avis

Toute notification donnée en vertu des présentes peut être signifiée en personne ou laissée au dernier siège social connu de l'autre partie ou peut être envoyée par la poste, par courrier électronique ou par des moyens de communication similaires. Dans le cas d'une notification envoyée par la poste, la notification est réputée avoir été reçue dans le cadre de l'envoi de la poste. Dans le cas d'avis envoyés par courrier électronique ou par des moyens de communication comparables, l'avis est réputé avoir été reçu dès lors de sa transmission réussie. Tous les avis adressés à la Société doivent être marqués à l'attention du Directeur juridique et du Secrétaire de la Société.

### 18. Conduite éthique des affaires

18.1 Le Fournisseur garantit que ses pratiques en matière d'emploi, d'environnement, de santé et de sécurité sont conformes aux normes de l'industrie, en plus des lois applicables. De plus, le Fournisseur reconnaît que la Société a adopté un « Code de conduite des fournisseurs » qui régit, entre autres, ses relations avec les fournisseurs (dont une copie peut être consultée sur le site Web de la Société à l'adresse <https://www.mcbride.co.uk/about-us/corporate-policies/policies/>). Le Fournisseur s'engage à se comporter dans ses relations avec la Société d'une manière cohérente et facilitant la conformité au Code de la Société.

18.2 Le Fournisseur garantit à la Société qu'à sa connaissance, ni lui, ni aucun de ses administrateurs, employés, agents, représentants, sous-traitants ou sous-traitants n'a commis d'infraction, et il garantit qu'ils ne commettront à l'avenir aucune infraction en vertu des lois applicables interdisant les actes de corruption dans quelque partie du monde que ce soit, ou prévoyant des infractions relatives à la corruption ou aux actes frauduleux, au blanchiment d'argent ou à l'évasion fiscale. Le Fournisseur s'engage à ce que ni lui, ni aucun de ses administrateurs, employés, agents, représentants, prestataires ou sous-traitants ne commettent, à aucun moment après la conclusion du présent Contrat, de telles infractions. Le Fournisseur garantit la mise en place de procédures adéquates visant à prévenir de telles infractions.

18.3 Le Fournisseur garantit en outre à la Société qu'il ne conclut pas le présent Contrat en sachant que de l'argent a été ou sera versé à toute personne travaillant pour la Société ou engagée par celle-ci ou qu'un accord a été conclu à cet effet, à moins que

any person working for or engaged by the Company or that an agreement has been made to that effect, unless details of any such arrangement have been disclosed in writing to the Company before the date of this Contract.

18.4 The Supplier shall immediately notify the Company as soon as it becomes aware of a breach or possible breach by the Supplier of any of the requirements in this condition. If the Supplier (including any of its directors, employees, agents, representatives, contractors or sub-contractors, in all cases whether or not acting with the Supplier's knowledge) breaches this condition 18, the Company is entitled to immediately terminate this Contract by written notice.

18.5 If, at any time, the Supplier (or any of its directors, employees, agents, representatives, contractors or subcontractors) fails to fulfil any of its obligations under this Condition 18, the Supplier shall indemnify and hold the Company harmless from all losses, liabilities, fines, damages and costs, including legal and investigation costs, litigation, settlement, judgment, interest and penalties that the Company may incur as a result of such a breach.

#### **19. Third Party Rights**

Any obligation of the Supplier under the Contract is stipulated in favor of the Company and any Affiliated Company of the Company, which may invoke the terms of the Contract. References to the Company in the context of the Supplier's obligations should be interpreted accordingly.

#### **20. Law Applicable and Jurisdiction**

THE TERMS AND CONDITIONS OF THE CONTRACT AND ANY DISPUTE OR CLAIM WHATSOEVER (INCLUDING NON-CONTRACTUAL DISPUTES OR CLAIMS) ARISING OUT OF THEM SHALL BE SUBJECT TO AND INTERPRETED AND CONSTRUED IN ACCORDANCE WITH BELGIUM LAW, INCLUDING BELGIUM CONFLICTS OF LAW, AND THE FRENCH-SPEAKING COURTS OF BRUSSELS SHALL HAVE EXCLUSIVE JURISDICTION IN ANY DISPUTE WHICH MAY ARISE, SAVE THAT THE COMPANY MAY INSTITUTE AND MAINTAIN PROCEEDINGS IN RESPECT OF THE CONTRACT IN ANY COUNTRY.

les détails d'un tel arrangement n'aient été divulgués par écrit à la Société avant la date du présent Contrat.

18.4 Le Fournisseur informera immédiatement la Société dès qu'il aura connaissance d'une violation ou d'une violation possible par le Fournisseur de l'une des exigences de la présente condition. Si le Fournisseur (y compris l'un de ses administrateurs, employés, agents, représentants, entrepreneurs ou sous-traitants, dans tous les cas, qu'il agisse ou non avec la connaissance du Fournisseur) enfreint cette condition 18, la Société est en droit de résilier immédiatement le présent Contrat par notification écrite.

18.5 Si, à tout moment, le Fournisseur (ou l'un de ses administrateurs, employés, agents, représentants, entrepreneurs ou sous-traitants) ne remplit pas l'une de ses obligations en vertu de la présente Condition 18, le Fournisseur indemnisera et dégagera la Société de toute responsabilité à l'égard de toutes pertes, responsabilités, amendes, dommages et coûts, y compris les frais juridiques et d'enquête, les litiges, les règlements, les jugements, les intérêts et les pénalités que la Société pourrait encourir à la suite d'une telle violation.

#### **19. Droits des tiers**

Toute obligation du Fournisseur en vertu du Contrat est stipulée en faveur de la Société et de toute Société Affiliée de la Société, qui peut invoquer les termes du Contrat. Les références à la Société dans le cadre des obligations du Fournisseur doivent être interprétées en conséquence.

#### **20. Droit applicable et juridiction**

LES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT ET TOUT LITIGE OU RÉCLAMATION QUEL QU'IL SOIT (Y COMPRIS LES LITIGES OU RÉCLAMATIONS NON CONTRACTUELS) EN DÉCOULANT SERONT SOUMIS ET INTERPRÉTÉS CONFORMÉMENT AU DROIT BELGE, Y COMPRIS LES CONFLITS DE LOIS BELGES, ET LES TRIBUNAUX FRANCOPHONES DE BRUXELLES SERONT SEULS COMPÉTENTS POUR TOUT LITIGE QUI POURRAIT SURVENIR, TOUTEFOIS, LA SOCIÉTÉ PEUT INTENTER ET MAINTENIR UNE PROCÉDURE À L'ÉGARD DU CONTRAT DANS N'IMPORTE QUEL PAYS.